



Fiche Signalétique

Section 1 - Identification du Produit et Société

Nom Matériel	▪ Premium Unbonded Blowing Wools
Nom Chimique	▪ Mélange
Code de Produit	▪ CT-10093-7
Code de la Littérature:	▪ 3 0 - 2 4 - 3 3 5
Utilisation du Produit	▪ Isolation thermique.
Synonyms	▪ InsulSafe ® SP; InsulSafe®; InsulSafe® XC, Northern White, OPTIMA®; True Comfort™; True Comfort™ - Canada; UltraComfort™
Fabricant	▪ CertainTeed Corporation P.O. Box 860 Valley Forge, PA 19482-0101 États-Unis www.certainteed.com CertainTeed-EHS@saint-gobain.com
Téléphone	
Généralités	▪ 610-341-7000
<u>D'urgence</u>	▪ 800-527-3887
Date de Préparation	▪ 12/02/2007
Dernière Date de Révision	▪ 23/07/2012

Section 2 - Identification des Dangers

Aperçu des Urgences

DANGER

Cause une irritation cutanée bénigne. Cause une irritation des yeux. Peut causer le cancer par l'intermédiaire de l'inhalation.

Prévention	Éviter de respirer les poussières, fumée, gaz, les brumes, les vapeurs et / ou de pulvérisation. Portez les gants protecteurs, l'habillement, et la protection d'oeil/visage. Bien se laver après avoir manipulé.
Réponse	SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si présentes et facile à faire. Continuez de rincer. Si l'irritation d'oeil persiste: Obtenez le conseil médical/attention. Si l'irritation de peau se produit: Obtenez le conseil médical/attention. Lavage avec l'abondance du savon et de l'eau. Enlevez l'habillement souillé et le lavage avant réutilisation. S'INHALÉ: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Entreposage/ Elimination	Éliminer le contenu et / ou contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.



Ce produit peut causer une irritation temporaire des voies respiratoires supérieures, des yeux et la peau. Éviter l'inhalation, la peau et contact avec les yeux comme une irritation temporaire peut se produire. Porter un équipement de protection individuelle appropriés comme décrit dans la Section 8.

- Forme Physique** ▪ Solide
- Couleur** ▪ Blanc
- Odeur** ▪ Inodore
- OSHA** ▪ Carcinogène
- SIMDUT** ▪ Classe D - Matières Toxiques et Infectieuses - Division 2 - Sous-division A



- SGH** ▪ Peau Corrosion/Irritation - Catégorie 3, Lésions Oculaires Graves, Irritation des Yeux - Catégorie 2B, Cancérogénicité - Catégorie 1B

- Voies D'entrée** ▪ Inhalation, Peau, Yeux
- Organes Cibles** ▪ Poumons

Effets Potentiels sur la Santé

Inhalation

- Aigus (Immédiate)** ▪ L'irritation temporaire du nez et la gorge peut se produire.
- Chroniques (Retardé)** ▪ La laine de fibre de verre est un risque possible de cancer. La laine de fibre de verre a causé le cancer chez des animaux.

Peau

- Aigus (Immédiate)** ▪ Une irritation temporaire de la peau pourrait survenir chez certains individus.
- Chroniques (Retardé)** ▪ Aucune donnée disponible.

Yeux

- Aigus (Immédiate)** ▪ Le contact avec les yeux peut causer l'irritation due à l'action abrasive de la poussière. Ne devrait pas causer une irritation prolongée ou significative des yeux. Le matériel est poussiéreux et peut rayer la surface de l'oeil.
- Chroniques (Retardé)** ▪ Aucune donnée disponible.

Ingestion

- Aigus (Immédiate)** ▪ Improbable. Consulter un médecin si la réaction inhabituelle est à noter.
- Chroniques (Retardé)** ▪ Aucune donnée disponible.

Effets Carcinogènes

- Ce produit contient des fibres d'isolant de laine de verre. À la suite d'un examen approfondi de toutes les données médicales et scientifiques disponibles lors d'une réunion en octobre 2001, le comité du CIRC a abaissé la classification pour les fibres isolantes en laine de verre du groupe 2B (« probablement cancérogène aux humains ») au groupe 3 (« non classifiable comme cancérogène chez les humains »). Selon le CIRC, il n'y a « aucune preuve de risque accru de cancer du poumon ou de mésothéliome de l'exposition professionnelle lors de la fabrication de ces matériaux, et une preuve globale inadéquate de risque de cancer ».

Effets Carcinogènes			
	CAS	CIRC	NTP
Verre, l'oxyde, les produits chimiques en tant que fibre de laines de verre	ADD	Groupe 3-Non Classifiable	Raisonnement prévu pour être carcinogène humain

Autre Information

- Conversation d'audition: Quelques machines de soufflement utilisées pour installer souffler-dans des produits créent les niveaux sonores élevés qui peuvent affecter l'ouïe des travailleurs. L'utilisation de protections auditives travailleurs exposés ci-dessus de 85 dB (A) comme une TWA de 8 heures est recommandé.

Voir la section 12 pour l'information écologique.

Section 3 - Composition/Information sur les Composants

Composants Dangereux						
Nom Chimique	CAS	%(poids)	UN;EINECS	DL50/CL50	Classification de l'UE et Phrases R	Autres
Verre, l'oxyde, les produits chimiques	65997-17-3	<= 99%	266-046-0	ADD	ADD	ADD
L'huile minérale, distillats de pétrole, hydrotraités (légère) paraffinique lourd	64742-54-7	<= 2.7%	265-157-1	Ingestion/Oral-Rat DL50: >15 g/kg Peau-Lapin DL50: >5 g/kg	Carc.Cat.2; R45	ADD
L'huile minérale, distillats de pétrole, déparaffinées au solvant paraffinique lourd (grave solvant raffinage et/ou hydrotraitement)	64742-65-0	<= 2.7%	265-169-7	ADD	Carc.Cat.2; R45	ADD

Aux termes des règlements des Etats-Unis (29 CFR 1900.1200 - norme de communication de risque), ce produit est considéré dangereux. Au Canada, le produit mentionné ci-dessus est considéré dangereux sous le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Selon la norme globalement harmonisée pour la classification et d'étiquetage (SGH) ce produit est considéré dangereux.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique.

Section 4 - Premiers Soins

- Inhalation**
- Sortir au grand air immédiatement et avisez le personnel médical et le superviseur.
- Peau**
- Après contact avec la peau, enlevez immédiatement tous les habillement souillé et lavage immédiatement avec l'abondance du savon et de l'eau. Si l'irritation se développe et persiste, obtenez l'attention médicale.
- Yeux**
- Ne pas frotter ni gratter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et aviser le personnel médical et le superviseur.
- Ingestion**
- Improbable. Consulter un médecin si la réaction inhabituelle est à noter.

Voir la section 2 pour les effets potentiels sur la santé.

Section 5 - Mesures de Lutte Contre L'incendie

- Moyen D'extinction**
- Utilisez ce qui est applicable à feu environnant.
- Moyen D'extinction Inappropriés**
- Aucune connue.
- Procédures de Lutte Contre L'incendie**
- Les pompiers doivent éviter d'inhaler les produits de combustion. Les pompiers doivent porter plein visage, un appareil respiratoire autonome et vêtements de protection imperméables.
- Risques D'incendie et D'explosion Inhabituels**
- Aucune connue.
- Produits de Combustion Dangereux**
- Un additif suppressif de la poussière d'huile minérale non-dangereuse dans le produit peut émettre l'oxyde de carbone comme produit de décomposition.
- Protection des Combattants de Feu**
- Porter autonome à pression positive appareil respiratoire autonome (ARA). Porter un incendie à la construction combats vêtements de protection.

Section 6 - Mesures en Cas de Déversement Accidentel

- Précautions Personnelles**
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux pendant le nettoyage.
- Procédures D'urgence**
- Les personnes ne portant pas l'équipement de protection appropriés doivent être exclues de la zone de déversement jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Ventiler la zone contaminée.
- Précautions pour l'environnement**
- Aucune donnée disponible.

**Mesures de
Confinement/Nettoyage
Matériaux Interdits**

- Les dépôts de poussière aspirateur. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage. Éviter de générer de la poussière.
- Aucune connue.

Section 7 - Manipulation et Entreposage

Manipulation

- Ne pas respirer les poussières de ce matériau. Garder ce produit de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utilisez ce produit avec une ventilation adéquate. Toujours se laver les vêtements de travail séparément des autres vêtements. Essuyez la machine à laver ou l'évier afin d'empêcher les fibres de verre en vrac de pénétrer sur d'autre vêtements. Bien se laver après avoir manipulé. Utilisez les équipements de protection individuelle comme décrit dans la section 8.

Entreposage

- Conserver dans un endroit sec et sous le couvert de protéger le produit.

Matériaux D'emballage

- Aucune donnée disponible.

Spéciaux

**Matières Incompatibles ou
des Sources D'allumage**

- Aucune donnée disponible.

Section 8 - Contrôle de L'exposition / Protection Personnelle

Équipement de Protection Individuelle

Pictogrammes



Respiratoire

- Porter un respirateur NIOSH-certifiés lors de la manipulation et l'application de produits d'isolation en fibre de verre, conformément aux directives d'exposition établies - Si l'exposition est inférieure à 10 fois les directive d'exposition, porter 1/2 masque respiratoire, N95 ou supérieure, comme la marque 3M #8210, #8511 ou #8233. Si l'exposition est inférieure à 50 fois la directive d'exposition porter un masque respiratoire complet, N100 ou plus, comme la marque 3M 6000 ou 7000 série.

Yeux/du Visage

- Lunettes de sécurité avec protections latérales doivent être portés à un minimum. Dans les environnements poussiéreux des lunettes chimiques devraient être portées.

Mains

- G ants de cuir ou de coton peuvent être portées pour prévenir un contact avec la peau et l'irritation. L'habillement de travail normal (de longues chemises gainées et long pantalon) est recommandé.

Peau/Corps

- Aucune protection de la peau est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En conformité avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle, des précautions doivent être prises pour éviter le contact cutané. L'utilisation de combinaisons de protection et de manches longues est recommandé pour éviter l'abrasion de la peau possible.

**Considérations Générales
D'hygiène Industrielle**

- Se laver les mains, le visage et d'autres zones potentiellement exposées immédiatement après la manipulation des matériaux (surtout avant de manger, de boire ou de fumer). Décontaminer tous les équipements de protection après usage.

**Mesures Techniques/
Contrôles**

- Évitez la diffusion du verre en poudre de fibre. Assurer des soins généraux et / ou une aspiration locale pour contrôler les niveaux de poussières dans l'air en dessous des limites d'exposition.

Limites D'exposition/Lignes Directrices						
	Résultat	ACGIH	Canada British Columbia	Canada Manitoba	Canada New Brunswick	Canada Northwest Territories
Verre, l'oxyde, les produits chimiques	TWAs	1 fibre/cm ³ TWA (fibres respirables: longueur >5 µm, rapport d'aspect >=3:1, comme déterminé par la méthode de filtre de membrane à 400-450X grossissement [4-mm objectif], utilisation de l'éclairage à contraste de phase) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	1 fibre/cm ³ TWA (fibres plus longtemps que 5 µm, avec un rapport d'aspect égal à /supérieur à 3:1, tel que déterminé par la méthode de filtre de membrane à 400-450 fois grossissement (4 mm objectif), utilisation de l'éclairage à contraste de phase) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	1 fibre/cm ³ TWA (fibres respirables: longueur >5 µm, rapport d'aspect >=3:1, comme déterminé par la méthode de filtre de membrane à 400-450X grossissement [4-mm objectif], utilisation de l'éclairage à contraste de phase) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	1 fibre/cm ³ TWA (fibres plus longtemps que 5 µm avec un diamètre inférieur à 3 µm, rapport d'aspect supérieur à 5:1) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	3 fibres/cm ³ TWA (avec un diamètre <=3.5 µm and a longueur >=10 µm); 5 mg/m ³ TWA (masse totale) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>

Limites D'exposition/Lignes Directrices(Suite)						
	Résultat	Canada Nova Scotia	Canada Nunavut	Canada Ontario	Canada Quebec	Canada Yukon
Verre, l'oxyde, les produits chimiques	TWAs	1 fiber/cm ³ TWA (fibres respirables: longueur >5 µm, rapport d'aspect >=3:1, comme déterminé par la méthode de filtre de membrane à 400-450X grossissement [4-mm objectif], utilisation de l'éclairage à contraste de phase) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	3 fibre/cm ³ TWA (avec un diamètre <=3.5 µm and a longueur >=10 µm); 5 mg/m ³ TWA (masse totale) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	1 fibres/cm ³ TWAEV (longueur >5 microns, rapport d'aspect >= 3.1, respirable) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	1 fibre/cm ³ TWAEV (respirables) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	30 mppcf TWA; 10 mg/m ³ TWA (masse respirable) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>

Limites D'exposition/Lignes Directrices(Suite)			
	Résultat	NIOSH	États-Unis - Californie
Verre, l'oxyde, les produits chimiques	TWAs	3 fibers/cm ³ TWA (fibers <= 3.5 de diamètre et >= 10 µm de longueur); 5 mg/m ³ TWA (totale) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>	10 mg/m ³ PEL (poussières totales); 5 mg/m ³ PEL (fraction respirable) <i>en tant que fibre de laine de verre</i>

Notations de Commande D'exposition

Canada Manitoba

- Verre, l'oxyde, les produits chimiques comme la laine de fibre de verre: **Carcinogènes:** (A3 Cancérogène Confirmé pour les Animaux avec Pertinence Inconnue pour les Humains)

Canada New Brunswick

- Verre, l'oxyde, les produits chimiques comme la laine de fibre de verre: **Carcinogènes:** (A3 - Cancérogène pour les Animaux)

Canada Nova Scotia

- Verre, l'oxyde, les produits chimiques comme la laine de fibre de verre: **Carcinogènes:** (A3 - Cancérogène Confirmé pour les Animaux avec Pertinence Inconnue pour les Humains)

ACGIH

- Verre, l'oxyde, les produits chimiques comme la laine de fibre de verre: **Carcinogènes:** (A3 - Cancérogène Confirmé pour les Animaux avec Pertinence Inconnue pour les Humains)

Section 9 - Propriétés Physiques et Chimiques

Forme Physique

- Solide

Apparence/Description

- Blanc, fibres de verre non liée sans odeur.

Couleur : Blanc		Odeur : Inodore	
Goût : Aucune donnée disponible.		Seuil Olfactif : ADD	
Point D'ébullition:	ADD	Pression de Vapeur:	ADD
Point de Fusion:	2200 F(1204.4444 C)	Densité de Vapeur:	ADD
Gravité Spécifique:	2.5	Taux D'évaporation:	ADD
Densité:	20.8625 lbs/gal	COV (Poids):	ADD
Densité Apparente:	ADD	COV (Vol.):	ADD
Solubilité dans L'eau:	Légèrement Soluble	Volatils (Poids):	ADD
Solubilité dans les Solvants:	ADD	Volatils (Vol.):	ADD
Viscosité:	ADD	Point D'éclair:	ADD
Demi-Vie:	ADD	Type D'essai de Point D'éclair:	ADD
Octanol / Eau Coefficient de Partage:	ADD	UEL:	ADD
Coefficient de L'eau:	ADD	LEL:	ADD
Facteur de Bioaccumulation:	ADD	D'auto-inflammation:	ADD
pH:	ADD		

Section 10 - Stabilité et Réactivité

Stabilité

- Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Polymérisation Dangereuse

- Polymérisation dangereux pas indiqué.

Conditions à Éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur, sources d'ignition et des matières incompatibles.

Matières Incompatibles

- L'acide fluorhydrique.

Produits de Décomposition Dangereux

- Un additif suppressif de la poussière d'huile minérale non-dangereuse dans le produit peut émettre l'oxyde de carbone comme produit de décomposition.

Section 11 - Information Toxicologique

L'irritation temporaire peut être observée dans la partie supérieure du système respiratoire, les yeux et la peau. Ce produit n'a pas été testé comme une entité séparée. Par conséquent, les risques doivent être évalués sur la base des individuel ingrédients, et ces risques doivent être supposé additif dans l'absence d'informations complètes.

Nom du Composant	Concentration	CAS	Données
Verre, l'oxyde, les produits chimiques	<= 99%	65997-17-3	Toxicité Aiguë: ihl-ham TCLo:30 mg/m3/6H/13W-I; ihl-ham TCLo:30 mg/m3/6H/78W-I; ihl-rat TCLo:16 mg/m3/6H/13W-I; Mutagène: mnt-ham:lng 2 ug/cm2; oms-ham:ovr 10 mg/L; oms- hmn:fbr 10 mg/L; Tumorigène/Cancérogène: imp-rat TDL0:200 mg/kg
L'huile minérale, distillats de pétrole, hydrotraités (légère) paraffinique lourd	<= 2.7%	64742-54-7	Toxicité Aiguë: orl-rat DL50:>15 gm/kg; peau-rbt DL50:>5 gm/kg

À la suite d'un examen approfondi de toutes les données médicales et scientifiques disponibles lors d'une réunion en octobre 2001, le comité du CIRC a abaissé la classification pour les fibres isolantes en laine de verre du groupe 2B (« probablement cancérogène aux humains ») au groupe 3 (« non classifiable comme cancérogène chez les humains »). Selon le CIRC, il n'y a « aucune preuve de risque accru de cancer du poumon ou de mésothéliome de l'exposition professionnelle lors de la fabrication de ces matériaux, et une preuve globale inadéquate de risque de cancer ».

Clef aux abréviations

DL = Dose Létale

TC = Concentration Toxique

TD = Dose Toxique

Section 12 - Information Écologique

Écologique Fate

- Aucune information disponible pour le produit.

Persistance/Dégradabilité

- Fibre de verre est hydrophobe, donc, pas d'effets négatifs sur l'environnement serait le cas si ce produit ont été libérés accidentellement dans l'eau ou le sol. Pas de mal pour les poissons ou la faune serait causé par ce produit.

Bioaccumulation Potentielle

- Aucune information disponible pour le produit.

Mobilité dans le Sol

- Aucune information disponible pour le produit.

Ce produit n'est pas fabriqué avec, ni il contient n'importe quel ozone de la classe I épuisant des produits chimiques comme définis par EPA au titre VI des modifications d'acte d'air pur de 1990 40 CFR parties 82, protection de l'ozone de Statospheric. Ce produit n'est pas classé comme un polluant atmosphérique dangereux au titre III acte d'air pur de 1990. CertainTeed InsulSafe® SP, Optima®, et TrueComfort™ produits d'isolation en fibre de verre répondre GREENGUARD normes d'émission. Certification CertainTeed confirme le respect des GREENGUARD normes d'émission, qui sont fondés sur les critères utilisés par l'État de Washington, la États-Unis de agence de protection de l'environnement (EPA), l'OSHA et l'Organisation mondiale pour l'ensemble des particules et les composés organiques volatils (COV), y compris le formaldéhyde. En outre, CertainTeed résidentiels produits d'isolation en fibre de verre répondent aux critères d'émission suivants: Californie Section spécifications du matériau CA1350 pour les écoles et les bureaux; Spécifications d'achat d'OSHA; État de Washington; EPA et projeté État de la Californie. Verre de CertainTeed fibres isolants résidentiels répondent également aux APE récupéré directive matériel pour le contenu recyclé.

Section 13 - Considérations D'élimination

- Produit**
- Disposer des déchets dans un site d'enfouissement approuvé conformément aux règlements fédéraux, étatiques et locaux. Si vous ne connaissez pas les règlements, communiquez avec votre service de santé publique ou avec le bureau local de la agence de protection de l'environnement (EPA). Voir Section 7 pour les procédures de manipulation et la Section 8 pour les recommandations relatives à l'équipement protecteur individuel. Les déchets doivent être testées en utilisant les méthodes décrites dans la norme 40 CFR parties 261 pour déterminer si elle répond aux définitions de déchets dangereux.
- Emballage**
- Aucune donnée disponible.

Section 14 - Informations sur le Transport

DOT - États-Unis - Département des Transports

Nom d'expédition: Non Réglementé

TDG - Canada - Transport des Matières Dangereuses

Nom d'expédition: Non Réglementé

IMO/IMDG – Transport Maritime International

Nom d'expédition: Non Réglementé

Section 15 - Information Relative aux Règlements

Classifications Des Dangers De - Chronique**La Loi SARA**

Etat Droit de Savoir				
Composant	CAS	MA	NJ	PA
Verre, l'oxyde, les produits chimiques	65997-17-3	Oui	Non	Oui
L'huile minérale, distillats de pétrole, hydrotraités (légère) paraffinique lourd	64742-54-7	Non	Non	Non

L'huile minérale, distillats de pétrole, déparaffinées au solvant paraffinique lourd (grave solvant raffinage et/ou hydrotraitement)	64742-65-0	Non	Non	Non
--	------------	-----	-----	-----

Inventaire				
Component	CAS	Canada DSL	Canada NDSL	TSCA
Verre, l'oxyde, les produits chimiques	65997-17-3	Oui	Non	Oui
L'huile minérale, distillats de pétrole, hydrotraités (légère) paraffinique lourd	64742-54-7	Oui	Non	Oui
L'huile minérale, distillats de pétrole, déparaffinées au solvant paraffinique lourd (grave solvant raffinage et/ou hydrotraitement)	64742-65-0	Oui	Non	Oui

Canada

Travail

Canada - SIMDUT - Classifications des substances

- Verre, l'oxyde, les produits chimiques en tant que fibre de laines de verre <= 99% Non contrôlé des produits selon les critères de classification du SIMDUT; D2A

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Aucune énumérées

Canada British Columbia

Environnement

Canada - British Columbia - Substances Appauvrissant L'ozone

Aucune énumérées

Canada Manitoba

Environnement

Canada - Manitoba - Substances Appauvrissant L'ozone et d'autres halocarbures - Classe 1

Aucune énumérées

Canada - Manitoba - Substances Appauvrissant L'ozone et d'autres halocarbures - Classe 2

Aucune énumérées

Canada Nova Scotia

Environnement

Canada - Nova Scotia - Réglementation sur L'ozone Couche de Protection

Aucune énumérées

Canada Ontario

Environnement

Canada - Ontario - Suspension dans L'air des Rapports Contaminants - Tableau 2A

Aucune énumérées

Canada - Ontario - Suspension dans L'air des Rapports Contaminants - Tableau 2B

Aucune énumérées

Canada Yukon

Environnement

Canada - Yukon - Substances Appauvrissant L'ozone et d'autres halocarbures

Aucune énumérées

États-Unis

Travail

É.-U. - OSHA - Processus de gestion de la sécurité - Produits Chimiques Hautement Dangereux

Aucune énumérées

É.-U. - OSHA - Chimiques Spécifiquement Réglementé

Aucune énumérées

Environnement

É.-U. - CAA (Acte D'air Pur) - 1990 Polluants D'air Dangereux

- Verre, l'oxyde,
les produits chimiques en <= 99% (inclut les émissions minérales de fibre des équipements fabriquant ou traitant le verre, la roche, ou les fibres de scories [ou d'autres fibres dérivées minérales] du moyen du diamètre 1µm ou moins)
tant que fibre de laines
de verre

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances Extrêmement Dangereuses EPCRA RQs

Aucune énumérées

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances Extrêmement Dangereuses TPQs

Aucune énumérées

États-Unis - Californie

Environnement

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Liste de Carcinogènes

- Verre, l'oxyde,
les produits chimiques en <= 99% carcinogène, date initiale 7/1/90 (particules dans l'atmosphère de taille respirable)
tant que fibre de laines
de verre

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le Développement

Aucune énumérées

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la Reproduction - Femelle

Aucune énumérées

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la Reproduction - Mâle

Aucune énumérées

États-Unis - Pennsylvania

Travail

É.-U. - Pennsylvania - RTK (Etat Droit de Savoir) - Liste de Danger pour L'environnement

Aucune énumérées

É.-U. - Pennsylvania - RTK (Etat Droit de Savoir) - Spéciale des Substances Dangereuses

Aucune énumérées

États-Unis - Rhode Island

Travail

É.-U. - Rhode Island - Liste des Substances Dangereuses

- Verre, l'oxyde,
les produits chimiques en <= 99% Toxique
tant que fibre de laines de
verre

Information Additionnelle Réglementation

- AVERTISSEMENT: Ce produit contient un produit chimique connu de l'état de la Californie pour causer de cancer.

Section 16 - Autre Information

Date de Préparation ▪ 2/12/2007
Dernière Date de Révision ▪ 23/07/2012

Déni / Déclaration de Responsabilité

- Un soin raisonnable a été apporté à la préparation de cette information, mais le fournisseur n'offre aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Tout produit est vendu en présumant que l'acheteur fera ses propres essais pour déterminer la qualité et la pertinence du produit. Le fournisseur decline expressément toute responsabilité pour les dommages accessoires ou les dommages matériels consécutifs découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune information fournie ne doit être considérée comme une recommandation d'utiliser un produit en conflit avec des droits de brevet existants. Lire la fiche signalétique avant de manipuler le produits.